



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direktion des institutions, de l'agriculture et des forêts
Ruelle de Notre-Dame 2, CP, 1701 Fribourg

**Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF**
**Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD**

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11
diaf-sg@fr.ch, www.fr.ch/diaf

Aux autorités et
organisations concernées

Fribourg, le 23 avril 2015

Avant-projet de loi modifiant la loi sur les communes (vote électronique au conseil général) - Consultation

Mesdames,
Messieurs,

Dans sa séance du 21 avril 2015, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation de l'avant-projet susmentionné, avant-projet qui apporte un complément à la loi sur les communes (LCo, RSF 140.1).

Les documents mis en consultation constituent la suite à la motion 2014-GC-80 des députés Daniel Gander et Laurent Dietrich qui a été acceptée par le Grand Conseil en octobre 2014.

L'avant-projet vise donc à créer la base légale permettant aux communes dotées d'un conseil général d'introduire, pour celui-ci, le vote électronique.

En outre, on peut se demander si les parlements intercommunaux, soit les assemblées des délégués des associations de communes et le conseil d'agglomération d'une agglomération ne doivent pas également être dotés de la même faculté. L'avant-projet mis en consultation entend ouvrir la discussion sur l'extension éventuelle aux parlements institués par la collaboration intercommunale.

Vous trouverez, en annexe, l'avant-projet de loi en français et en allemand ainsi que le rapport explicatif dans les deux langues.

Dès lors, nous vous invitons à faire part de vos éventuelles remarques d'ici au **vendredi 28 août. 2015** par courrier à l'adresse suivante : Service des communes, Rue de Zaehringen 1, 1701 Fribourg, ainsi que sous forme électronique à l'adresse scom@fr.ch.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette consultation, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Marie Garnier
Conseillère d'Etat, Directrice

Annexes

-
- - Avant-projet de loi
 - Rapport explicatif
 - Liste des destinataires